



RÉPUBLIQUE DU BENIN



oooooooooooooooooooooooooooo

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
(MESRS)

oooooooooooooooooooooooooooo

UNIVERSITE DE PORTO-NOVO
(UPN)

oooooooooooooooooooooooooooo

ECOLE NORMALE SUPERIEURE
(ENS)

oooooooooooooooooooooooooooo

DOMAINE : SCIENCES DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION

MENTION : Professorat de l'Enseignement Secondaire

SPECIALITE : HISTOIRE-GEOGRAPHIE

GRADE : Licence/BAPES

MEMOIRE DE FIN DE CYCLE

*Exonération des frais d'écolage des filles et son impact dans
le fonctionnement de l'administration scolaire : cas du
Collège d'Enseignement Général de Agbokou dans la
Commune de Porto-Novo*

Présenté par :

ELEGBE Shafè Eytayo

Sous la direction de :

Dr VIGNINOU Toussaint

Maître de conférences à l'UAC

Sommaire	3
Dédicace.....	
Remerciements.....	4
Sigles et acronymes.....	5
Résumé.....	6
Introduction.....	7
CHAPITRE I : CADRES THEORIQUE, GEOGRAPHIQUE ET APPROCHE METHODOLOGIQUE.....	9
1.1- Cadre théorique	9
1.2- Présentation du cadre d'étude.....	17
1.3- Approche méthodologique.....	20
CHAPITRE II : PRESENTATION DES RESULTATS, ANALYSE ET SUGGESTIONS.....	25
2.1- Présentation et analyse des résultats.....	25
2.2- Suggestions.....	33
Conclusion.....	35
Bibliographie.....	36
Liste des tableaux.....	38
Liste des figures.....	38
Liste des photos.....	38
Annexe.....	39
Table des matières.....	44

DEDICACE

A

- ✓ ma mère ADAM Alimath
- ✓ mon père ELEGBE Chabi Antoine

Remerciements

La réalisation de ce travail est le fait de la contribution de nombre de personnes à qui nous adressons nos sincères remerciements. Nos remerciements vont donc à l'endroit de :

- ✓ monsieur VIGNINOU Toussaint pour avoir accepté de diriger ce travail malgré ses multiples occupations ;
- ✓ monsieur HAZOUMIN Martin notre encadreur pendant notre stage de qualification au CEG de Agbokou et à tous les membres de l'administration de ce collège ;
- ✓ tous les enseignants d'Histoire et de Géographie du CEG Agbokou ;
- ✓ tous nos professeurs et inspecteurs qui n'ont ménagé aucun effort pour partager avec nous leurs savoirs, savoir-faire et savoir-être, tout au long de cette formation ;
- ✓ notre oncle AFOUDA Abel pour ses conseils ;
- ✓ notre oncle AKIFEWA Souley et son épouse madame AKIFEWA Bouraima Nafissath pour leurs soutiens et conseils ;
- ✓ toutes ces personnes merveilleuses que nous avons connues à l'E.N.S : GNANMI Francica, CHABI Thierry, DJIDONOU Géraldine, CHABI Rachidou ;
- ✓ nos amis, TOHAN Wilfred, MEHOU Ulrich, TINIGO Gaéтан, BALOGOUN Hervé, DEPO Tundé, MAKPAROU Simon, pour leur soutien ;
- ✓ nos frères, sœurs et parents N'PO Paul, BAH-TOKO John, DASSY Clément, ABOUMON Déborath, YABI Alimath, YABI Esther, AFOUDA Naomi, OLOUKOU afoussath, OLOUKOU Sèfinath, ELEGBE Olaitan, KOMBIENOU Michel et AKIYO Théophile, qui tous nous ont soutenue pendant ces périodes de difficultés et ont partagé nos joies et larmes au cours de ces trois années d'études estudiantines.

Sigles et acronymes

APE	:	Association des Parents d'Elèves
APE	:	Agent Permanent de l'Etat
BAPES	:	Brevet d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Secondaire
CAIP	:	Certificat d'Aptitude à l'Inspection Primaire
CAFPCP	:	Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Conseillers Pédagogique des enseignements maternel et primaire
CDIP	:	Centre de Documentation et d'Information Pédagogique
CEP	:	Certificat d'Etudes Primaires
CFPEEN	:	Centre de Formation des Personnels d'Encadrement de l'Education Nationale
DUDH	:	Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
ENS	:	Ecole Normale Supérieure
EPT	:	Ecole Pour Tous
ESG	:	Enseignement Secondaire Général
MESRS	:	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MESFTP	:	Ministère de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
PDDSE	:	Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Education
RGPH	:	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
RNPSF	:	Réseau National pour la Promotion de la Scolarisation des Filles
UNICEF	:	Fond des Nations unies pour l'Enfance
UNESCO	:	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture)
UPN	:	Université de Porto-Novo

Résumé

L'éducation des jeunes filles est devenue la priorité de toutes les nations du monde qui se veulent modernes. La présente étude vise à analyser l'impact de l'exonération des frais d'écolage des filles dans le fonctionnement de l'administration scolaire au Bénin avec pour cadre d'étude : le CEG de Agbokou.

Pour mener cette étude, la démarche méthodologique est basée sur la recherche documentaire, les enquêtes sur le terrain et l'interview. Dans ce cadre, 114 élèves filles ont été enquêtées sur un total de 1140 soit 10 % de l'effectif total. 11 membres de l'administration et 13 membres du bureau APE ont été également enquêtés, soit respectivement un taux de couverture de 100%.

L'analyse des résultats montre que la mesure d'exonération est effective au CEG de Agbokou car 100 % des membres de l'administration, 100 % des membres du bureau APE et 83,33 % des élèves filles reconnaissent l'effectivité de cette mesure. Par ailleurs cette mesure engendre de nombreuses difficultés pour le fonctionnement de l'administration qui méritent la recherche de solution.

Mots clés : CEG de Agbokou, exonération, impact, administration, suggestion

Abstract

Girl's education became the priority of all nations of the world that wants to be modern. The present survey aims to analyze the impact of the exoneration of the expenses of tuition of the girls in the working of the school administration in Benin considering the college of Agbokou as setting of survey.

To lead this survey the methodological gait is based on the documentary research, the investigations on the land and the interview. In this setting, 114 girls over 1140 have been inquired, representing 10 % of the total strength. 11 members of the administration and 13 members of the APE (association of student's parents) office have also been investigated representing a rate of 100 %.

The analysis of the results show that the policy of exoneration is effective in the CEG of Agbokou because 100 % of the members of the administration, 100 % of the members of the APE office and 83,33 % of the girls students recognize the effectiveness of this measure. Besides this policy generates numerous difficulties for the working of the administration that deserves the research of solution.

Key words: the college of Agbokou, exoneration, impact, administration, suggestion

Introduction

Dans nos sociétés traditionnelles, la jeune fille est d'une part perçue comme une main d'œuvre au service de sa mère et d'autres parts comme une épouse reproductrice. (Mariétou, 1997), cité par (Ibata, 2003). C'est ce qui engendre depuis quelques décennies de nouveaux questionnements sociaux notamment ceux de l'accès des filles à l'école, de la qualité de la formation qui leur est dispensée et de leur maintien dans le système éducatif. Le RNPSF (2005), disait à cet effet que la priorité absolue devrait être d'assurer l'accès des filles et des femmes à l'éducation et d'améliorer la qualité de la formation qui leur est dispensée, ainsi que de lever tous les obstacles à leur participation active. C'est dans ce contexte qu'au Bénin, la politique de la promotion de la scolarisation des filles engagée depuis 1996 vise à accroître le taux de scolarisation des filles et de les maintenir à l'école Tchitchi et *al*, (2001). Pour atteindre ces objectifs, l'Etat béninois a pris un certain nombre de mesures notamment la gratuité de l'enseignement primaire et l'exonération des frais d'écolage des filles des classes de 6^{ème} et 5^{ème} dans le secondaire. Cette mesure, en 2012, a connu une extension au 1er cycle du secondaire où l'État y a également exonéré les filles des contributions scolaires. Elme (2014) Elle vise à alléger les charges des parents qui ont toujours évoqué le manque de moyens financiers pour envoyer leurs filles à l'école. Gbenou et *al* (1999)

Pour accompagner cette mesure, l'Etat a décidé de subventionner les établissements scolaires pour leur fonctionnement en compensation au frais de contributions des élèves filles. Mais force est de constater que les subventions ne viennent pas à temps, ce qui handicape le fonctionnement de l'administration.

Au CEG de Agbokou, l'état délabré des salles de classe, du bloc administratif, de la salle des professeurs et le manque de certains matériels didactiques sont autant de problèmes dont souffre cet établissement. C'est suite à ce constat qu'il a été choisi pour ce présent travail le sujet suivant :

« Exonération des frais d'écolage des filles et son impact dans le fonctionnement de l'administration scolaire : cas du CEG de Agbokou dans la commune de Porto-Novo ». Mais le retard accusé dans le paiement de ce qui est destiné dans l'écolage des filles pose de problèmes. Pour cela le présent travail s'articule autour de deux chapitres. Le premier chapitre expose les cadres théorique, conceptuel, géographique et approche méthodologique. Dans le deuxième chapitre il est présenté les résultats, l'analyse et les suggestions.

CHAPITRE I : CADRES THEORIQUE, GEOGRAPHIQUE ET APPROCHE METHODOLOGIQUE

Ce chapitre comporte trois parties. La première traite du cadre théorique au sein duquel sont abordées la problématique, la revue de littérature et la clarification conceptuelle. La deuxième partie met en exergue le cadre géographique dans lequel se trouvent la situation géographique, l'historique et les acteurs de l'établissement. La troisième partie traite de l'approche méthodologique qui regroupe les données collectées et matérielles, la recherche documentaire, les travaux de terrain, le traitement et l'analyse des résultats et les difficultés éprouvées.

1.1- Cadre théorique

1 1.1- Problématique

Ce sont des facteurs essentiellement économiques et culturels qui expliquent le recrutement minoritaire des filles à l'école : la femme, c'est le foyer ; la fille doit aider aux travaux ménagers à la maison, s'occuper des jeunes frères et sœurs ; elle est appelée à quitter sa famille pour une autre, donc investir sur elle serait une perte, ... Afsata (2003)

En ce début du XXIème siècle la volonté de préserver les précieux acquis en matière d'éducation des filles et des femmes et de faire face aux contraintes du monde contemporain, demeure une préoccupation majeure et permanente des peuples et des nations . Ainsi, la déclaration de JONITIEN de 1990 a mis un accent particulier sur l'éducation des filles en tant que priorité dans la poursuite des objectifs de l'EPT. D'ailleurs, la déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) du 10 Décembre 1948 stipule entre autres que toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au niveau élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé ; l'accès aux

études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite.

En Afrique, la priorité accordée à l'éducation des filles et à leur maintien dans le système scolaire a été réaffirmée respectivement lors de la conférence des Ministres de l'Éducation et de la Planification d'Afrique tenue à Dakar en 1991 et la conférence panafricaine sur l'éducation des filles tenues à Ouagadougou en 1993.

Au Bénin, la déclaration de Politique Educative et de stratégie sectorielle (1991) précise qu'étant donné le faible taux de scolarisation des filles, des efforts particuliers seront déployés pour son accroissement. C'est dans cet esprit que le gouvernement béninois a depuis la rentrée 1993-1994 décidé de l'exonération des contributions des filles des zones rurales, la création des foyers de jeunes filles (1996-1997), la création du lycée militaire de jeunes filles en 2000. La loi 2003-17 du 17 octobre 2003 portant orientation de l'éducation nationale en République du Bénin en ses articles 3, 5,6 et 12 prône l'égalité de tous les enfants dans la jouissance du droit à l'éducation. L'article 3, notamment stipule : l'école doit permettre à tous d'avoir accès à la culture, à la science, au savoir, au savoir-faire et au savoir-être. Une plus grande attention doit être accordée à l'éducation des jeunes filles, des personnes et enfants en situation difficile, des enfants des zones déshéritées et des groupes vulnérables.

L'un des Objectifs du Millénaire pour le Développement fixés pour 2015 est de permettre aussi à 50 % des filles de l'enseignement secondaire général du 1^{er} cycle d'être dans ce cycle de formation et de le finir. C'est pour cette raison qu'à l'enseignement secondaire général, il a été décrété l'exonération des frais de scolarité pour les filles afin de leur permettre de continuer la formation après l'obtention du CEP. (In journal Education du 12 mai 2014). Et comme pour mettre en application une partie de l'article 13 de la loi N°90-32 du 11 Décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin qui

stipule : l'Etat pourvoit à l'éducation de la jeunesse par des écoles publiques. L'enseignement primaire est obligatoire. L'Etat assure progressivement la gratuité de l'enseignement public, le gouvernement de son excellence Dr YAYI Boni décrète le mardi 19 octobre 2010, la gratuité de l'enseignement pour les filles des classes de 6^{ème} et 5^{ème} des Lycées et collèges du Bénin. Ensuite, l'arrêté n°013/MESFTPRIJ/DC/SGM/DRFM/DESG/SA de l'année 2013 légitime de la généralisation de la mise en œuvre de la mesure d'exonération des frais de contributions scolaires des élèves filles des classes du premier cycle des établissements publics de l'Enseignement Secondaire Général (ESG) du Bénin.

Cependant le retard accusé dans le montant de la contribution que les filles doivent payer et que l'Etat prend en charge pose de nombreux problèmes parlant de fonctionnement de l'administration des lycées et collèges du Bénin en général et celui du CEG de Agbokou dans la commune de Porto-Novo en particulier. Ces constats induisent les questions suivantes : la mesure d'exonération est-elle une réalité au CEG de Agbokou? Quels sont les avantages de cette mesure pour les parents d'élèves ? L'exonération dont le montant arrive avec grand retard influe-t-elle sur le fonctionnement de l'administration scolaire au Bénin ? Que faut-il faire pour améliorer l'application de cette mesure ? Ces questions transposées dans l'administration scolaire, notamment celui du CEG de Agbokou, peuvent-elles renseigner sur le thème ?

1.1.2- Hypothèses de travail

Les hypothèses suivantes constituent les pistes d'orientation de cette étude

- l'exonération des frais d'écolage des filles est effective ;
- l'exonération des frais d'écolage des filles influe sur le fonctionnement de l'administration scolaire ;
- des solutions sont envisageables pour une meilleure mise en œuvre de cette mesure dans le fonctionnement de l'administration.

1.1.3- Objectifs de recherche

Objectif global

L'objectif global de la présente étude est d'analyser l'impact de l'exonération des frais d'écolage pour les filles dans le fonctionnement de l'administration scolaire au Bénin notamment le cas du CEG de Agbokou.

Objectifs spécifiques

De l'objectif global ressortent les objectifs spécifiques suivants :

- faire l'état des lieux de l'effectivité de la mesure d'exonération des frais d'écolage des filles mise en place par le gouvernement ;
- évaluer les répercussions de l'exonération des frais d'écolage des filles sur le fonctionnement de l'administration scolaire ;
- faire des suggestions pour une meilleure amélioration du fonctionnement de l'administration.

1.1.4- Revue de littérature

Tout travail de recherche peut être situé dans des courants de pensées qui le précèdent ou l'influencent. Cette étude s'intéresse à travers cette revue, aux ouvrages et travaux qui ont été utiles pour ce travail. Il serait nécessaire de mentionner que la revue de littérature sur le thème n'est pas riche car mises à part les vieilles démocraties qui ont mis en œuvre ce principe depuis des décennies, 16 juillet 1881 par exemple pour la France, ce n'est qu'avec l'EPT que les pays en voie de développement ont commencé à le mettre en œuvre .

Les institutions internationales (Banque Mondiale, UNICEF, UNESCO etc.) et la coopération bilatérale vont déclencher dans les années 90, l'intérêt généralisé pour le développement de la scolarisation des filles. Si l'on se réfère aux rapports de ces organismes internationaux (Banque Mondiale 1998, UNESCO 1991, 1993, 1995), l'Afrique subsaharienne avait les faibles taux de scolarisation. Les difficultés économiques ont ralenti la croissance des effectifs scolaires. A l'intérieur des milieux ruraux ou urbains, différents facteurs sociaux peuvent déterminer les féminines, comme le niveau d'instruction des parents, la religion, l'origine socio-professionnelle. Vu les nombreuses difficultés auxquelles sont soumises l'Afrique, et pour réduire le taux d'analphabétisme en vue d'augmenter celui de scolarité et alléger les charges des parents, certains pays ont opté pour la gratuité de l'enseignement primaire. C'est le cas de la République Démocratique du Congo qui l'instaure en 2007 ; le Congo Brazzaville, le Togo qui le mettront respectivement en œuvre en 2010.

La gratuité de l'enseignement primaire a été abordée au Congo, après sa constitutionnalité par Kandolo (2007). Cette mesure n'est pas sans conséquence car l'Etat devra mettre en œuvre des actions afin de supporter les charges scolaires, l'amélioration des compétences et des conditions de vie des enseignants. En outre, il fait remarquer que la gratuité vise un objectif principal

en amont qui est celui d'éradiquer l'analphabétisme et un objectif secondaire en aval, celui de décharger les parents d'élèves.

Quant à Mokonzi (2006), il précise que l'obligation scolaire n'est possible que si elle s'appuie sur la gratuité.

Par ailleurs dans la revue du ministère français de l'éducation nationale publiée le 27 Octobre 2006, la direction générale de l'enseignement secondaire a tenté de donner un contenu à la gratuité de l'enseignement en ces termes : La gratuité concerne l'ensemble de la prestation d'enseignement disponible à l'école. De même aucune participation financière aux activités obligatoires d'enseignement ne peut être demandé aux parents d'élèves.

De son côté, le rapport de l'évaluation de l'impact de la mesure d'exonération des contributions scolaires des filles des classes du premier cycle des établissements publics d'enseignement secondaire général du département du Zou réalisé par Ahogbehossou (2009), renseigne mieux sur la mesure d'exonération. Il a montré que cette mesure a accru la scolarisation des filles du collège. Pour lui, les parents en donnent une très bonne appréciation pour le fait qu'elle allège en partie leurs charges vis-à-vis de la scolarité des enfants. Ce rapport reconnaît tout de même que les fonds alloués aux établissements parviennent tardivement.

L'Association pour une Scolarité Syndicale Étudiante du Québec à travers une analyse comparative des pays tels que l'Allemagne, le Mexique et la Suède conclut que les études de cas réalisées ont démontré au moins une chose : la gratuité scolaire est possible dans des contextes politiques, sociaux et économiques variés. La façon dont elle est mise en œuvre dépend surtout de la volonté politique d'un pays.

Quant à Elegbede (2009), l'accès à la gratuité de l'enseignement maternel a des impacts aussi bien positifs que négatifs dans le fonctionnement des établissements publics d'enseignement maternel de Djougou. Cette mesure a eu pour conséquence l'inscription massive des enfants d'où la réhabilitation de

l'école maternelle qui était en voie d'extinction. Il a par ailleurs relevé les nombreux problèmes que cette mesure a eu sur le fonctionnement des établissements maternels.

Pour Amagbégnon (2010), la gratuité de l'enseignement primaire est opportune au Bénin pour non seulement répondre aux exigences des institutions internationales mais également et surtout pour réduire le taux d'analphabétisme au Bénin. Pour lui, la gratuité de l'enseignement primaire au Bénin a permis à beaucoup d'enfants en âge scolarisable de l'arrondissement de Godomey d'aller à l'école. Mais il trouve des limites à cette mesure et fait des recommandations.

Dans l'article du journal la Croix du Bénin repris par La Nation N° 6538/Mardi 26 Juillet 2016, un dossier réalisé par Crépin Magloire est intitulé : les causes profondes d'un échec. Dans ce dossier il fait ressortir les bienfaits et les méfaits qu'ont engendrés la mesure de la gratuité instaurée par le président YAYI Boni en 2006. Il mentionne que le fameux Nouveau Programme incriminé à tort ou à raison, n'est évidemment pas le seul responsable de cette débâcle dans l'histoire du Bénin. Mais à cela s'ajoute l'installation de la mesure de gratuité. L'auteur de cet article, de long en large, a parlé d'abord de l'éducation, droit humain et constitutionnelle, et a mis un accent particulier sur les facettes trompeuses de la gratuité à l'école. Il déclare par ailleurs que cette mesure est une décision populiste et politicienne. Elle n'est souvent pas accompagnée des infrastructures promises par l'Etat béninois; ce qui retarde le bon fonctionnement de l'administration.

Nulle part, dans ces différents écrits ou travaux de recherches, il n'a été mené une étude sur l'impact de l'exonération des frais d'écolage des filles sur le fonctionnement de l'administration dans les collèges et lycées du Bénin. D'où l'intérêt et l'originalité de ce sujet d'étude.

1.1.5-Clarification de concepts

Exonération

Selon le Dictionnaire universel, 3^{ème} édition, l'exonération est l'action de décharger, libérer, dispenser quelqu'un d'une obligation de paiement . Pour Encarta 2009, l'exonération est la suppression d'une partie ou de la totalité d'une taxe ou d'une obligation financière.

De ces deux définitions, on peut dire que l'exonération, c'est l'action de dispenser quelqu'un d'une charge, d'une obligation de paiement. Exonérer une élève dans le cadre de cette étude, c'est donc de la dispenser du paiement des frais d'écolage. Il est très important de faire la différence entre exonération et gratuité. En effet, selon Mohamed, Directeur de la Programmation du Ministère de l'Enseignement Maternel et Primaire : la gratuité de l'enseignement est l'abolition partielle des frais liés à la scolarisation des enfants. Je peux vous citer, en exemple, les droits d'inscriptions, les manuels scolaires, les fournitures scolaires, les cantines scolaires, les transports scolaires, les uniformes scolaires, les matériels didactiques et tous les intrants pédagogiques que l'on utilise à l'école. (*In journal Education du 12 Mai 2014*)

Impact

Le concept « impact » vient du latin « *impactus* », du participe passé de « *impiguo* », signifiant heurté. Selon Encarta 2009, c'est l'ensemble des répercussions de quelque chose sur autre chose. Selon le dictionnaire Universel 3^{ème} édition, c'est un effet produit, une influence sur une opinion par un événement, une campagne publicitaire, etc. Dans la présente étude, le mot impact signifie effet, influence, conséquence sur quelque chose.

Fonctionnement : Selon Encarta 2009, c'est la façon d'accomplir un rôle, une mission, une charge. Pour le dictionnaire Universel 3^{ème} édition, c'est le fait de remplir sa fonction. Pour cette étude, entendons par fonctionnement, la bonne marche de quelque chose.

Administration : Selon le dictionnaire Universel 3^{ème} édition, c'est la gestion ou la direction des affaires publiques ou privées. C'est aussi une autorité chargée d'une partie de la direction des affaires publiques. Quant à Encarta 2009, c'est la fonction publique chargée de la gestion des affaires sous l'autorité du gouvernement ou des pouvoirs locaux. Dans ce cas précis, l'administration scolaire c'est l'ensemble des acteurs chargés de la gestion des affaires entrant dans le cadre de l'exécution des activités pédagogiques.

1.2- Présentation du cadre d'étude

1.2.1- Situation géographique du cadre d'étude

Le site, objet de cette recherche est le CEG de Agbokou. Il est localisé dans la commune de Porto-Novo située dans le département de l'Ouémé. Le Collège d'Enseignement Général de Agbokou est pleinement situé dans la ville de Porto-Novo qui est subdivisé en cinq (5) arrondissements et quatre-vingt-six (86) quartiers. Le deuxième arrondissement compte 13 quartiers dont trois (03) constituent Agbokou.

Le collège de Agbokou se trouve dans le deuxième arrondissement qui compte 52571 habitants dont 25017 hommes et 27554 femmes et est installé à Attakè qui bénéficie des caractéristiques de la ville de Porto-Novo.

Située au sud-est du Bénin à 30 km de Cotonou, la ville de Porto-Novo se localise entre 6°27' et 6°33' de latitude nord et entre 2°35' et 2°37' de longitude est. Elle est limitée au Nord par les communes d'Akpro-Misséréte, d'Avrankou et d'Adjarra ; au Sud par la lagune de Porto-Novo ; à l'Est par la commune d'Adjarra et à l'Ouest par la commune des Aguégues. La ville de Porto-Novo couvre une superficie de 52 km² soit 0,05% du territoire national. La carte suivante illustre la localisation du CEG de Agbokou dans la commune de Porto-Novo.

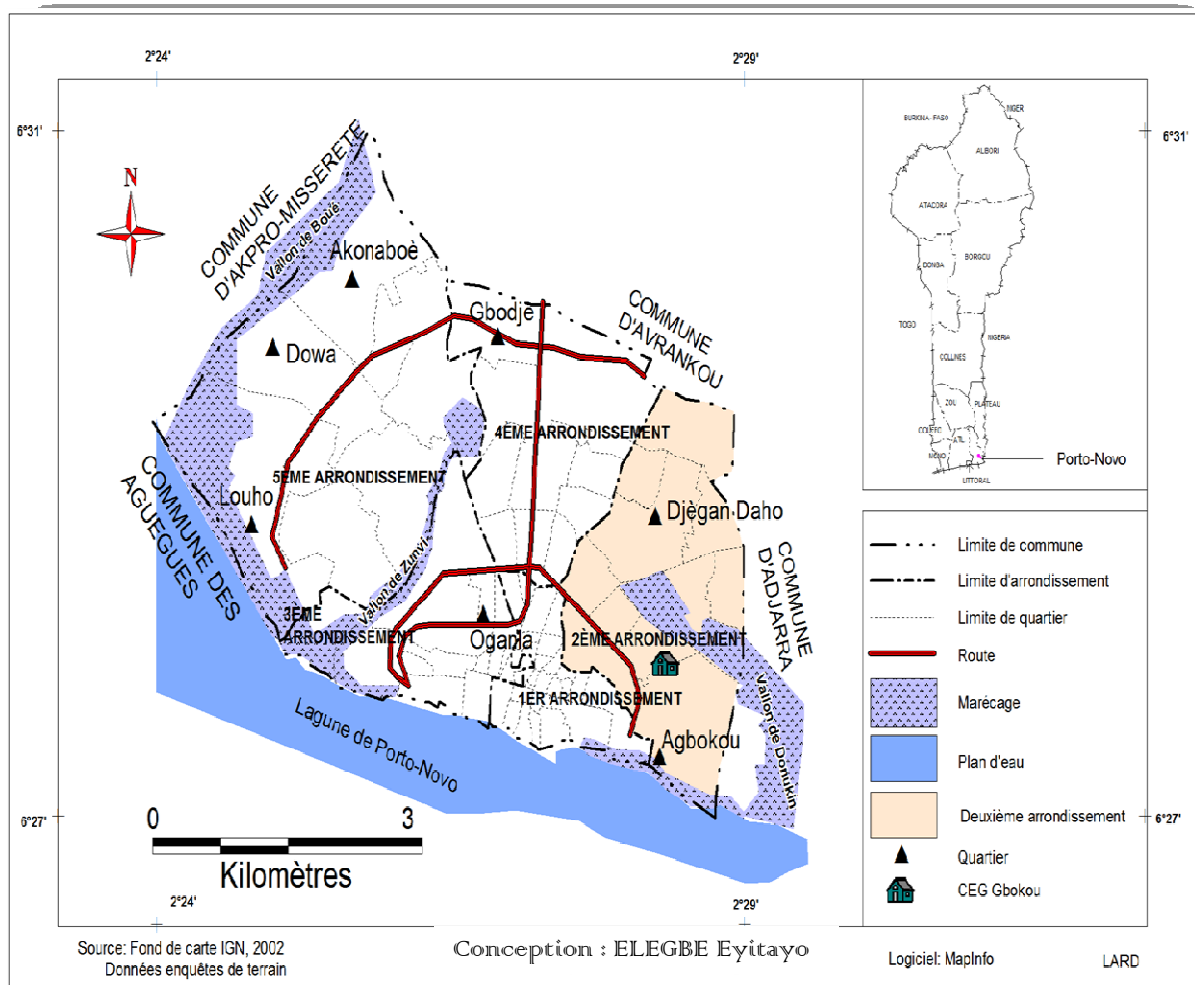


Figure 1: situation géographique du CEG de Agbokou dans la commune de Porto-Novo.

Climat

Le climat typique est humide subéquatorial. Les langues couramment parlées sont le Goungbé et le fongbé (66 %) puis le Yoruba (25 %) et plus tard le français qui s'est imposé comme langue officielle de travail, ce qui signifie que les apprenants communiquent aisément dans ces langues.

Dynamique de la population

Avec une densité de 1.985 habitants/km², on compte 263.616 habitants dont 124.883 hommes et 138.733 femmes. Le taux d'accroissement annuel de la population est de 3.5%. (RGPH 4, 2013). Ceci contribue à l'augmentation des effectifs dans les établissements à chaque année scolaire.

1.2.2- Historique et acteurs de l'établissement

Le CEG de Agbokou se situe dans le deuxième arrondissement de la ville de Porto Novo, derrière l'hôtel de ville, à environ quatre cents (400) mètres du grand marché de Agbokou. Il a été créé en 1971, et a eu comme tout premier directeur, Mr VIATONOU Théodore. Aujourd'hui, il comprend 57 groupes pédagogiques dont 38 pour le premier cycle et 19 pour le second cycle répartis dans 45 salles de classes. Ainsi à cette rentrée 2015-2016, l'effectif total des apprenants de cet établissement s'élève à 3003. Le premier cycle compte 2295 élèves dont 1140 filles et 1155 garçons. Quant au corps enseignant, il est composé de 244 professeurs (cf. tableau I). Au cours de cette année, le personnel administratif est composé comme suit : le directeur, le censeur, le censeur-adjoint, un surveillant général et deux surveillants généraux adjoints, le gestionnaire comptable, trois secrétaires, la laborantine, l'infirmière, la bibliothécaire et trois gardiens.

Tableau I : Effectif des enseignants et leur statut

Statuts	Effectif
APE	07
ACE	23
Vacataires	210
Volontaires	04
Total	244

Source : Enquête de terrain Juillet 2016

L'examen de ce tableau permet de constater que l'effectif des enseignants vacataires domine très largement celui des autres. Viennent respectivement ensuite les ACE, les APE et enfin les volontaires.

1.3- Approche méthodologique

Trois étapes essentielles constituent l'approche méthodologique utilisée au cours de cette étude: types de données collectées, recherche documentaire et travaux de terrain.

1.3.1- Collecte des données

1.3.1.1- Données collectées

Les informations collectées sont relatives à l'exonération des frais d'écolage des filles, au fonctionnement de l'administration, aux effectifs des apprenants par sexe et au rendement des filles. La collecte des données a été effectuée à travers la recherche documentaire et les enquêtes de terrain

1.3.1.2.- Recherche documentaire

La recherche documentaire a été effectuée dans les centres de documentation du CDIP et de l'ENS. Elle a été largement complétée par la recherche sur l'internet et celle effectuée au Ministère de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes. Le tableau II suivant résume l'essentiel des informations recueillies.

Tableau II Synthèse de la recherche documentaire

Centre de documentation	Nature des documents	Types d'informations recueillies	Etat et qualité des informations
Bibliothèque ENS	Mémoires	Informations sur l'APC, la pédagogie.	Informations récentes et intéressantes
CDIP	Mémoires, Dictionnaire, actes de colloques, rapports	Informations sur la gratuité de l'enseignement.	Informations importantes et très récentes

Source : Résultat d'enquête de terrain Juin-Juillet 2016

Le tableau fait l'état des informations recueillies dans les différents centres de documentation. Mais ces informations de la recherche documentaire seront complétées par celles collectées lors des enquêtes de terrain

1.3.1.3- Travaux de terrain

✓ Méthode et outil de collecte des données

Pour recueillir des informations relatives à ce sujet d'étude, deux méthodes ont été utilisées. Il s'agit de l'enquête par questionnaire et l'enquête par interview. Ainsi, trois questionnaires ont été adressés aux différents groupes cibles et un guide d'interview réalisés à cet effet pour confronter les différents points de vue.

✓ Populations cibles

Compte tenu de la spécificité du sujet d'étude, la population cible est constituée des membres de l'administration, des membres du bureau de l'Association des parents d'élèves et des élèves filles du premier cycle.

✓ Echantillonnage

Compte tenu du nombre restreint des membres de l'administration, tous les 11 ont été pris en compte ; de même que les membres du bureau APE qui sont au nombre de 13. Quant aux élèves filles du premier cycle, 10 % ont été enquêtées. Le tableau III suivant résume les populations cibles enquêtées.

Tableau III : Effectif des populations cibles enquêtées

Populations cibles	Effectif total	Echantillon Enquêté	Taux de couverture %
Apprenants	1140	114	10
Membres de l'administration	11	11	100
Bureau de l'Association des Parents d'Elèves	13	13	100
Total	1164	138	11,85

Source : Travaux d'enquête de terrain Juillet 2016

De l'analyse de ce tableau, il ressort que 138 personnes ont été enquêtées, soit un taux de couverture de 11,85 %. On constate également que l'échantillon des apprenants filles est de 114, soit un taux de couverture de 10 % ; cela s'explique

par le fait que les sujets d'étude ont été validés à un moment où les apprenants étaient à la veille des vacances, donc il est difficile de les retrouver.

- ✓ Déroulement des enquêtes de terrain
- Administration des questionnaires

Onze questions ont été distribuées aux membres de l'administration et les onze ont été récupérées et exploitées soit un taux de récupération de 100 %. Au niveau du bureau de l'Association des parents d'élèves, 13 questions ont été remises et les 13 ont été récupérés une semaine après soit 100 % du taux de récupération. En ce qui concerne les filles du premier cycle 114 questions leur ont été distribuées grâce à l'aide du surveillant général et le taux de récupération est de 100 %.

- Réalisation de l'interview

Hormis le questionnaire, des interviews ont été spécialement réalisées avec le directeur, le censeur et le gestionnaire comptable.

1.3.2-Traitement des données

Après l'étape des travaux de terrain, place a été accordée au dépouillement afin de traiter les informations recueillies .Ainsi, la phase de la saisie des données est réalisée avec plusieurs logiciels qui ont facilité la construction des différents tableaux. Il s'agit des logiciels Word et Excel.

1.3.3-Analyse des résultats

A ce niveau, les informations recueillies ont été transformées en tableau, graphique...L'analyse du contenu des questions ouvertes a été effectuée à ce niveau.

1.3 .4- Difficultés éprouvées et solutions apportées

Une pareille étude ne saurait se mener sans la moindre difficulté. La principale difficulté éprouvée est le manque de documents écrits ayant abordé ce thème. Il y a également le retard dans la validation des thèmes par l'administration de l'ENS, ce qui a perturbé sérieusement les enquêtes notamment auprès des apprenants; c'est pourquoi l'administration doit veiller à la validation à temps des thèmes pour les années à venir.

CHAPITRE II : PRESENTATION DES RESULTATS, ANALYSE ET SUGGESTIONS

Ici, il est question de présenter les résultats, les analyser et faire des suggestions.

2.1 Présentation et analyse des résultats

2-1-1 Etat des lieux de l'application de la mesure

2.1.1.1- Connaissance ou effectivité de la mesure d'exonération

Tous les membres de l'administration reconnaissent à 100 % que la mesure d'exonération est effective dans l'établissement. Ils le justifient par un arrêté ministériel qui l'institutionnalise. Les références de cet arrêté sont: N° 1096/ MESFTPRIJ/DC/ SGM/ DES/ SA du 12 Juin 2012 par ALASSANE Soumanou. Quant aux parents d'élèves questionnés, ils estiment à 100 % être informés de l'exonération des frais d'écolage des élèves filles. Ils affirment également qu'ils ne payent pas les frais de scolarité des enfants filles.

Enfin, en ce qui concerne les élèves filles, 83,33 % reconnaissent n'avoir pas payé les frais de scolarité. Par contre 16,66 % disent avoir payé et cela se justifie par le fait qu'elles sont nouvelles dans l'établissement ; c'est-à-dire qu'elles ont été transférées d'un établissement donné au CEG de Agbokou. Ces trois réponses à savoir celles des membres de l'administration, des parents d'élèves et des élèves filles prouvent quand même que cette mesure est effective au CEG de Agbokou. Cependant, il est indispensable de se demander les avantages que tirent les parents d'élèves de cette mesure.

2.1.1.2- Avantages de la mesure d'exonération pour les parents d'élèves

D'une façon générale, selon les résultats de l'enquête, la mesure d'exonération mise en œuvre est d'une importance capitale aussi bien pour les parents que pour les élèves. En effet, pour 65,78 % des élèves, elle évite aux parents le paiement des frais de scolarité ; leur permet de scolariser plusieurs enfants, en l'occurrence les filles et d'utiliser les fonds préalablement destinés pour les droits d'inscription à d'autres fins au bénéfice des enfants. Aussi, évite-t-elle aux élèves l'absentéisme involontaire dû aux renvois répétés par le gestionnaire comptable pour non paiement des contributions scolaires.

Les parents déclarent à 100 % que l'argent qui devrait servir pour les frais d'écolage est affecté à d'autres dépenses de scolarisation telles que l'achat de fournitures et de manuels, les photocopies, les souscriptions, les frais de scolarité des garçons, l'entretien des enfants, et dans de rares cas au petit commerce. Ces réactions montrent le degré d'intérêt que les parents portent à cette mesure.

Par ailleurs, cette mesure a entraîné une augmentation remarquable des effectifs des filles. La figure 2 ci-dessous montre l'évolution comparative de l'effectif des filles de 2007 à 2015.

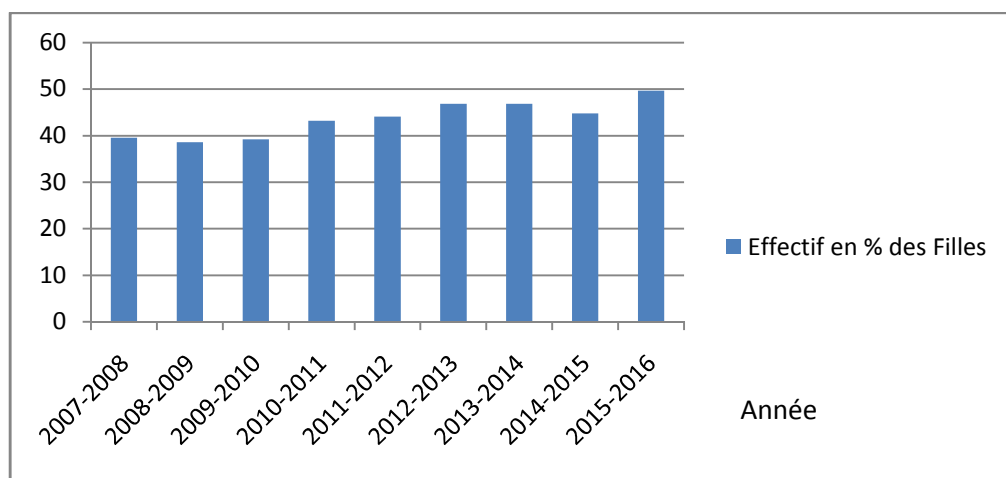


Figure 2 : Evolution de l'effectif des filles de 2007 à 2016

Source : Enquête de terrain, Juillet 2016

De l'analyse de cette figure, l'effectif des élèves-filles de premier cycle du CEG de Agbokou est passé de 546 en 2007 soit 39,53% de l'effectif total à 610 en 2009 soit 39,22 % de l'effectif total. A partir de 2010, année à laquelle l'exonération a commencé, l'effectif des élèves filles est passé de 795 soit 43,23% de l'effectif total à 1140 en 2015 soit 49,67% de l'effectif total.

Le pourcentage des élèves-filles d'environ 39,53% en 2007 est passé à 49,67% en 2015 soit un taux d'accroissement de 10,14%. Ce qui explique l'augmentation accrue des élèves-filles au CEG de Agbokou. Mais, cette augmentation de l'effectif entraîne une pléthore au niveau des effectifs des classes.

Même si le thème porte sur l'impact de l'exonération dans le fonctionnement de l'administration scolaire, il serait quand même important de connaître l'effet de cette mesure sur le rendement des filles. Car l'un des objectifs du Gouvernement est non seulement de donner la possibilité aux élèves-filles d'aller à l'école pour leur assurer un meilleur avenir.

2.1.1.3- Effet de l'exonération sur le rendement des filles

✓ Selon les membres du bureau de l'Association des Parents d'Elèves

Parmi les parents d'élèves ayant répondu à la question de l'incidence de la mesure sur le rendement des filles, 61,53 % affirment que les résultats scolaires des filles s'améliorent et 38,46 % soutiennent qu'ils restent encore faibles.

✓ Selon les membres de l'administration

Contrairement aux parents d'élèves, 18,18 % des membres de l'administration affirment que le rendement des filles est positif contre 72,72 % qui pensent que cette mesure n'améliore pas le rendement des filles. Ces derniers déclarent qu'avec cette mesure, les parents ne suivent plus les filles parce qu'ils ne paient plus les frais d'écolage et laissent les enfants à leur destin. Pour les parents non nécessaires, ils ne contrôlent pas souvent le travail de leurs enfants filles, même si elles n'évoluent pas, elles auront la chance de continuer les cours car la nouvelle loi du gouvernement est que toute personne d'ailleurs de tout sexe peut

reprendre la même classe plusieurs fois. Etant donné qu'il y a divergence de point sur la question de l'effet de l'exonération sur le rendement des filles entre membres de l'administration et parents d'élèves, l'analyse de la figure 3 permettra de comparer le rendement des filles quatre ans avant la mesure et cinq ans après.

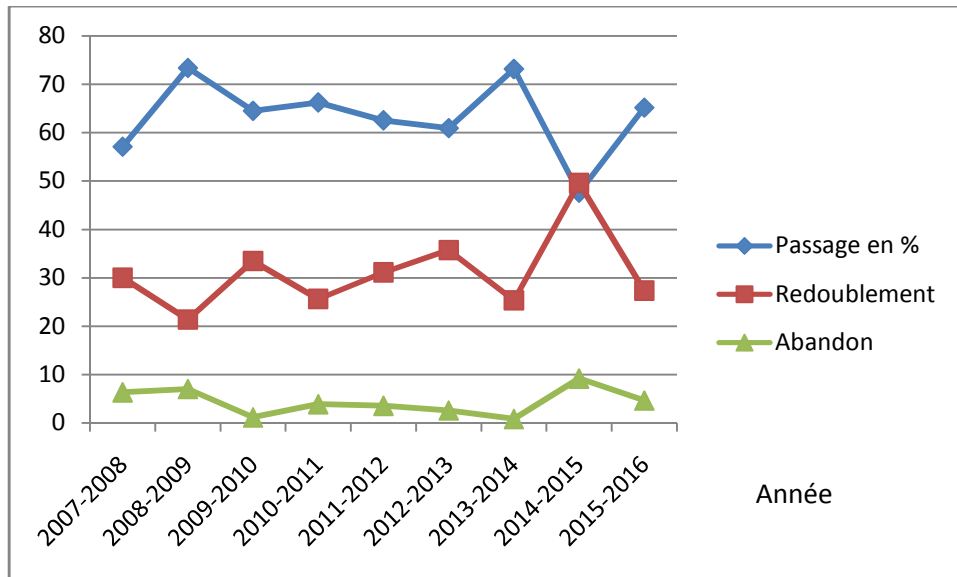


Figure 3 : Rendement des filles de 2007 à 2015

Source : Enquête de terrain, juillet 2016

L'analyse de cette figure montre que le taux de passage des filles trois ans avant l'exonération (2007 à 2010) évolue en dent de scie. A l'application de la mesure on fait toujours les mêmes remarques. Tantôt le taux baisse tantôt, il remonte. Quant au taux de redoublement, et même d'abandon, le même phénomène s'observe. Dans ces conditions, il est difficile de percevoir concrètement l'effet de l'exonération sur le rendement des filles.

2-1-2 Evaluation de l'impact de l'exonération sur le fonctionnement de l'administration scolaire

Il est quand même intéressant de savoir comment le CEG de Agbokou fonctionnait avant l'instauration de la mesure.

Au départ, le CEG de Agbokou se prenait en charge lui-même avec la contribution que tous les élèves donnaient filles comme garçons. Il n'y avait pas

en ce temps la prise en charge des filles par le gouvernement. L'administration subvenait à ses besoins propres. Mais elle était quand même aidée par la mairie de Porto-Novo qui participait en partie à la bonne marche de l'établissement ainsi que les rapports avec la hiérarchie, la DDESFTPRIJ/OP qui ont aussi contribué à la bonne marche de l'établissement.

2.1.2.1- **Opinion des membres de l'administration par rapport à la mesure d'exonération.**

A la question de savoir ce que les membres de l'administration pensent de la mesure d'exonération, deux différents points de vue sont exprimés. La figure 4 présente l'illustration de ces réponses.

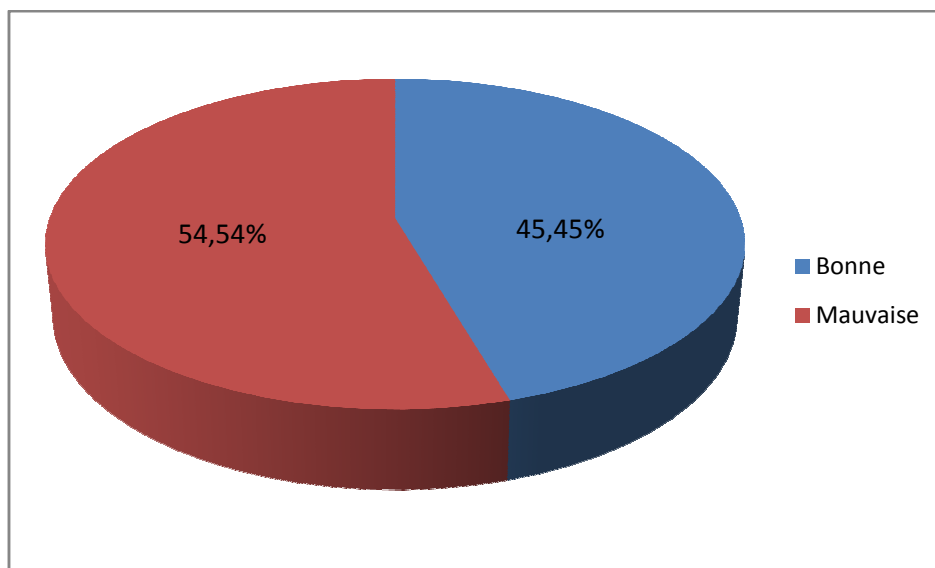


Figure 4 : Proportion de l'appréciation de l'exonération par les membres de l'administration

Source : Enquête de terrain, Juillet 2016

De l'analyse de cette figure, on constate que 54,54 % des membres de l'administration pensent que l'exonération est mauvaise. Les raisons évoquées par ces derniers sont entre autres : difficultés de gestion de l'établissement; ce qui influe sur les résultats de fin d'années académiques. D'un autre côté, 45,45% affirment que cette mesure est bonne parce que : cela peut amener certains

parents à penser également à la promotion des filles en matière d'éducation ; elle permet aux parents pauvres de faire scolariser les filles afin qu'elles aient une bonne éducation et un meilleur avenir et ça peut motiver beaucoup de parents à laisser les filles aller à l'école. Par ailleurs, cette mesure allège les travaux au personnel administratif en particulier le gestionnaire comptable et fait gagner du temps.

2.1.2.2- Répercussions de cette mesure sur le fonctionnement de l'administration

En dépit de tout, les parents d'élèves pensent que l'exonération entraîne beaucoup de difficultés parlant du fonctionnement de l'administration scolaire. Le retard qu'accuse l'Etat dans le paiement des subventions arrièrent l'achat des matériels didactiques ou de fournitures scolaires.

En ce qui concerne les membres de l'administration, ils déclarent que le retard de l'octroi des subventions allouées à l'exonération des frais d'écolage des filles entraîne un retard dans l'exécution de certaines tâches, le mécontentement des professeurs surtout les AE et les professeurs principaux. Ils évoquent les difficultés liées à la satisfaction de certaines réalisations par rapport au vote du budget à temps de même que les activités pédagogiques et les difficultés liées à l'achat des fournitures et des matériels didactiques.

Par ailleurs, d'autres problèmes non mentionnés par l'enquête par questionnaire ont été soulevé lors de l'interview. Il s'agit : du non respect du planning budgétaire et des activités ; du retard dans l'exécution des projets tels que les constructions des classes (voir photo n°1), l'achèvement de la clôture, le nivelage du terrain de sport et la réfection des installations sportives ; du réaménagement d'autres classes ; du manque d'un photocopieur performant pour la multiplication des épreuves, de la vétusté du toit de certaines classes (voir photo n°2) de l'insuffisance de micro-ordinateur à la salle d'informatique et dans les bureaux ; du manque de bureaux (tables et chaises) pour les

professeurs ; du manque de matériels de laboratoire ; du manque d'au moins trois cents (300) tables-bancs. L'autre problème important est l'endettement de l'établissement vis-à-vis des ONG pour le préfinancement des activités pédagogiques.

La mise à disposition des fonds intervient généralement au troisième trimestre de l'année scolaire, voire en fin d'année. C'est l'avis exprimé par les 100 % des personnes enquêtées. Cette période n'est pas du tout indiquée, selon la déclaration des enquêtés.

Il est hors de doute que la mise à disposition des fonds accuse un retard considérable qui est imputable aux différents acteurs intervenant dans le processus : la communication tardive des effectifs par année d'étude qui est du ressort du chef d'établissement ; le retard dans la prise des arrêtés et décisions qui marquent le départ du processus du transfert des fonds, imputable à l'administration centrale ; la complexité du canal de transfert des fonds (Ministère en charge de l'enseignement secondaire - Ministère de l'Economie et des finances Circuit du Trésor Public – Recettes Perceptions du Trésor – Etablissements secondaires). A tous ces problèmes s'ajoute la non budgétisation par l'état des subventions de l'exonération des élèves filles du 2nd cycle cette année alors que la décision a été prise par le gouvernement.

Tous ces problèmes montrent vraiment que le retard des subventions allouées à l'exonération des frais d'écolage des filles a des incidences sur le fonctionnement du CEG de Agbokou.

Cependant, selon le chapitre Z du **Conseil d'Administration** intitulé dépenses en capital, le CEG prévoit 2000000 FCFA pour les bâtiments administratifs et infirmerie, 3000000 FCFA pour les salles de classes : toiture, charpente, plancher, réinstallation électrique et 1088000 FCFA pour la construction de la clôture du CEG. Or, la contribution (14000f par élève) des élèves garçons du premier cycle s'élève à 16170000 FCFA. Ce qui signifie que ce montant peut servir à la réalisation des activités pré-citées et le reste (10082000 FCFA) à

d'autres activités. Néanmoins, notifiions que ce reste ne pourra pas couvrir toutes les dépenses de l'établissement. Il s'agit par exemple des dépenses dans le cadre des animations pédagogiques, formation et travaux dirigés pour un montant de 4940500 FCFA ; de l'achat des fournitures scolaire pour un montant de 4592000 FCFA ; des dépenses liées au transport et au déplacement des élèves dans le cadre des activités pédagogique, sportive et culturelle pour un montant de 700000 FCFA pour ne citer que celle là.



Photo n°1: Bâtiment en construction mais inachevé au CEG de Agbokou

Prise de vue : ELEGBE S. Eyitayo

Cette image montre un bâtiment de trois classes en construction mais inachevé malgré l'inachèvement de ce bâtiment les apprenants et enseignants l'utilisent pour les cours. Cet état de chose ne facilite pas l'enseignement/apprentissage



Photo n° 2: Etat du toit de la salle A4 du CEG de Agbokou

Prise de vue : ELEGBE S. Eyitayo

Cette seconde image montre l'état délabré du plafond et même des fenêtres de la salle A4 du CEG de Agbokou. Dans ces conditions, les apprenants et les enseignants ne seront pas motivés pour l'enseignement/apprentissage car la qualité et l'état des infrastructures conditionnent aussi le rendement scolaire.

2-2 Suggestions

2.2.1- A l'endroit des parents d'élèves

Pour les parents d'élèves, ils ont l'obligation de :

- suivre l'évolution des filles à l'école ;
- profiter de cette mesure pour scolariser davantage les filles et les maintenir dans le système ;
- payer à temps la scolarité des garçons afin de faciliter le fonctionnement de l'administration ;
- réagir en se mobilisant au sein de leur association départementale et nationale afin de rencontrer le gouvernement et poser le problème

2.2.2- A l'endroit de l'administration

En ce qui concerne l'administration, elle doit :

- vite transmettre la liste effective des élèves filles à l'Etat afin que les subventions viennent à temps ;
- voter le budget du collège en tenant compte des ressources financières disponibles pour éviter les endettements ;
- poser le problème à la direction départementale
- chercher des partenaires pour le financement des activités de l'établissement ;
- ouvrir un compte spécial pour les subventions offertes par l'Etat pour mieux suivre la gestion qui est faite des dites subventions

2.2.3- A l'endroit de l'Etat

L'Etat doit :

- poursuivre la mesure ;
- améliorer la mise à disposition des fonds ;
- verser les subventions au plus tard la fin du 1^{er} trimestre et dans leur totalité ;
- assurer un meilleur suivi de l'utilisation de la subvention, en étudiant la possibilité de la mise en place d'un dispositif de contrôle, pour éviter que l'administration s'endette dans les ONG sans pouvoir les recouvrer dès la mise à disposition de la subvention ;
- demander un audit au niveau des administrations ;
- prendre en compte les réactions de la base ;
- en ce qui concerne les rendements scolaires des filles et compte tenu de l'effectif pléthorique dans les classes et de la multiplicité des groupes pédagogiques occasionnés par la mise en œuvre de la mesure, des dispositions pour une couverture plus équitable des établissements en personnel enseignants et en infrastructure doivent être envisagées.

Conclusion

L'objectif de cette étude était d'analyser l'impact de la mesure d'exonération des frais d'écolage des filles dans le fonctionnement de l'administration au CEG de Agbokou dans la commune de Porto-Novo. A l'issue de l'analyse des résultats, les hypothèses émises ont été confirmées. Eu égard ce qui précède, la mesure d'exonération est incontestablement une réalité au CEG de Agbokou en témoignent 100 % des membres de l'administration, 83,33 % des élèves et 100 % des parents d'élèves enquêtés. En plus, la décision de l'exonération des frais d'écolage des filles au collège d'enseignement général de Agbokou a des impacts dans le fonctionnement de son administration ; en témoignent les nombreux problèmes soulevés par l'enquête.

En effet, cette mesure d'exonération a permis aux parents d'élèves démunis de faire inscrire massivement leurs enfants à l'école avec son corollaire d'effectifs pléthoriques dans les classes. La suite de cette situation est l'insuffisance des salles de classe, les mauvaises conditions de travail dues à l'utilisation de locaux et de mobiliers non adéquats et au manque d'infrastructures nécessaires pour un enseignement/apprentissage de qualité.

On constate que l'Etat consent beaucoup d'efforts pour la mise en œuvre de cette mesure d'exonération mais tant qu'il reste à faire c'est que rien n'est encore fait dit-on. C'est pourquoi, l'Etat de commun accord avec les acteurs de l'éducation doivent prendre des mesures idoines afin d'élaborer un plan d'action pour un meilleur encadrement de cette mesure. Ce travail n'a pas été abordé de façon exhaustive. Certains aspects, comme l'impact de l'exonération sur le maintien des filles à l'école, n'ont pas pu être abordé. D'éventuelles recherches dans ce sens permettront de répondre à cette préoccupation.

Bibliographie

- Acapovi C. M., *Les causes profondes d'un échec*, article de la Croix du Bénin in La Nation n° 6538/ mardi 26 Juillet 2016 pp 6- 9
- Afsata P-K. (2003), *la problématique de l'éducation des filles au Burkina Faso*, Burkina Faso, 10 p.
- Amagbegnon A. (2010), *Mise en œuvre de la gratuité : Bilan de 03ans d'application dans la circonscription scolaire d'Abomey-Calavi*, Mémoire de CAIP, CFPEEN, Porto-Novo, 69 p.
- Ahogbehossou D. (2009), *Rapport de : Evaluation de l'impact de la mesure d'exonération des contributions scolaires des filles des classes du Premier Cycle des Etablissements Publics d'Enseignement Secondaire général du Département du zou*, Cotonou, 37 p.
- Banque Mondiale (1998), *Rapport sur l'éducation en Afrique subsaharienne pour une stratégie d'ajustement de revitalisation d'expression*, BIRD, Washington, 192 p.
- Elegbede B.E. C., (2009), *Impact de la gratuité de l'accès à l'enseignement Maternel : Cas de la commune de Djougou*, Mémoire de fin de formation pour l'obtention du CAFCP, CFPEEN, Porto-Novo, 42 p.
- Elme M. I. G. (2014), *La problématique de l'éducation de base dans les milieux défavorisés : étude de cas du Bénin*, Dakar, 16 p.
- Gbenou Pierre et al (1999), *Document définitif étude prospective/ bilan de l'éducation en Afrique : le cas du Bénin*, Cotonou, 79 p.
- Kandolo K. P.F. (2007), *La gratuité de l'enseignement Primaire en République Démocratique du Congo : Contribution à la mise en œuvre des mécanismes spécifiques*, Mémoire de recherche du Diplôme Universitaire du troisième cycle : « droits fondamentaux », Université de NANTES
- Mokonzi B.G. (2006) « *l'école Congolaise et la lutte contre l'analphabétisme* »in, Ecole Démocratique, Hors Série.democratique.org/article

- RNPSF (2005), *Rapport des éléments de politique nationale de scolarisation des filles au Bénin*, 14 p.
- Toussaint T. et al (2001), *Rapport national sur le développement de l'éducation préparé pour le BIE*, Porto Novo, 95 p.
- UNESCO, (1993), *Rapport mondial sur l'éducation combler le déficit des connaissances, élargir les choix éducatifs, définir les normes de niveau*, Paris 125 p.

http://

www.memoireonline.com/11/13/8041/m_Problématique-de-la-gratuite-de-l-ecole-cas-de-la-circonscription-scolaire-d-Akpro-Misserete-18.html

http://

www.menoireonline.Com/06/12/5953m_communication-et-insertion-social-professinnelle-cas-des-jeu8.html#toc24

<http://www.benin-diaspora.com/pages/content/gratuite-enseignement.html>

Liste des tableaux

Tableau I : Effectif des enseignants et leur statut.....	20
Tableau II : Synthèse de la recherche documentaire.....	21
Tableau III : Effectif des populations cibles enquêtées.....	22

Listes des figures

Figure 1 : situation géographique du CEG de Agbokou dans la commune de Porto Novo.....	18
Figure 2 : Evolution de l'effectif des filles de 2007 à 2016.....	26
Figure 3 : Rendement des filles de 2007 à 2015.....	28
Figure 4 : Proportion de l'appréciation de l'exonération par les membres de l'administration.....	29

Liste des photos

Photo n° 1 : Bâtiment en construction mais inachevé au CEG de Agbokou.....	32
Photo n° 2 : Etat du toit de la salle A4 du CEG de Agbokou.....	33

Annexe1 : Questionnaire adressé aux élèves

Ce questionnaire vous est adressé dans le cadre de la rédaction de notre mémoire de fin de cycle à l'ENS dont le thème est : « **Exonération des frais d'écolage des filles et son impact dans le fonctionnement de l'administration scolaire : cas du CEG AGBOKOU dans la commune de Porto Novo** ». Répondez sans crainte il nous incombe de garder l'anonymat.

1- As-tu payé les frais de scolarité cette année ? Oui Non

2- Si oui combien ?

3- Ce montant représente quel frais ?

Bulletin Tenue de sport Autres (à préciser)

4- Quels sont les avantages de l'exonération pour tes parents ?

.....

5- Que penses-tu de cette mesure ?

Annexe 2 : Questionnaire adressé aux parents d'élèves

En tant que parents d'élèves, vous avez entendu parler de la mesure d'exonération mise en place par le gouvernement afin que les enfants évoluent et diminuent également de charge pour vous . Pour ce faire, vous êtes une personne ressource pour nous fournir des informations sur le sujet : **« Exonération des frais d'écolage des filles et son impact dans le fonctionnement de l'administration scolaire : cas du CEG de Agbokou dans la commune de Porto Novo »**. Ce travail de recherche sanctionne la fin du cycle 1 (BAPES) à l'Ecole Normale Supérieure de Porto-Novo. De l'objectivité de vos réponses et de leur qualité dépendront les conclusions et les nouvelles perspectives à proposer.

- 1- Etes-vous informés de la mesure d'exonération mise en place par le gouvernement béninois ? Oui Non
- 2- Payez-vous les frais de scolarité de vos enfants filles ?
Oui Non
- 3- Que pensez-vous de cette mesure ?
Bonne Mauvaise
- 4- Si elle est bonne dites, pourquoi ?
- 5- Si elle est mauvaise dites, pourquoi ?.....
- 6- Quels sont les avantages de cette mesure selon vous ?
- 7- Selon vous quelles sont les répercussions de cette mesure sur le fonctionnement de l'administration ?
- 8- Quels effets cette mesure a eu sur le rendement des filles ?
.....
- 9- Quelles sont les suggestions que vous avez à faire pour que l'application de cette mesure n'entrave pas le fonctionnement de l'administration ?

Annexe 3 : Questionnaire adressé aux membres de l'administration

Votre place stratégique au sein du collège et vos expériences professionnelles font de vous une personne ressource pour nous fournir des informations sur le sujet : « **Exonération des frais d'écolage pour les filles et son impact dans le fonctionnement de l'administration scolaire : cas du CEG de Agbokou dans la commune de Porto Novo** ». Ce travail de recherche sanctionne la fin du cycle 1 (BAPES) à l'Ecole Normale Supérieure de Porto-Novo. De l'objectivité de vos réponses et de leur qualité dépendront les conclusions et les nouvelles perspectives à proposer.

Quel poste occupez-vous dans l'administration du CEG de Agbokou ? Directeur
Censeur Surveillant Général Gestionnaire Comptable
Autres (à préciser)

1- Est-ce que l'exonération est effective dans votre établissement ?

Oui Non

2- Est-ce qu'il y a un texte administratif qui l'institutionnalise?

Oui Non

3- Si oui, les références de l'arrêté ?

.....

4- Que pensez-vous de cette mesure ? Bonne Mauvaise

5- Si la mesure est bonne dites pourquoi ?

.....

6- Si elle est mauvaise dites pourquoi ?

.....

7- Quel effet cette mesure a eu sur le rendement des filles ?

Positif Négatif

8- Quelles sont les répercussions de cette mesure sur le fonctionnement de votre administration ?

9- Quelles solutions proposez-vous pour une meilleure amélioration de l'application de cette mesure ?

Merci pour votre aimable contribution et votre entière disponibilité.

Annexe 4 : Guide d'interview adressé au Directeur et au gestionnaire comptable

Votre place stratégique au sein du collège et vos expériences professionnelles font de vous une personne ressource pour nous fournir des informations sur le sujet : « **Exonération des frais d'écolage pour les filles et son impact dans le fonctionnement de l'administration scolaire : cas du CEG de Agbokou dans la commune de Porto Novo** ». Ce travail de recherche sanctionne la fin du cycle 1 (BAPES) à l'Ecole Normale Supérieure de Porto-Novo. De l'objectivité de vos réponses et de leur qualité dépendront les conclusions et les nouvelles perspectives à proposer.

- Comment fonctionnait l'administration du CEG avant la mesure d'exonération ?
- Quelles appréciations faites-vous de cette mesure ?
- Quel est son impact pour le fonctionnement de votre administration ?
- Recevez-vous à temps les subventions de l'état ?
- Quelles sont les infrastructures dont le collège a besoin ?

Table des matières

Sommaire	2
Dédicace.....	3
Remerciements.....	4
Sigles et acronymes.....	5
Résumé.....	6
Introduction.....	7
CHAPITRE 1 : CADRES THEORIQUE, CONCEPTUEL, GEOGRAPHIQUE ET APPROCHE METHODOLOGIQUE.....	9
1.1- Cadre théorique et conceptuel.....	9
1.1.1- Problématique.....	9
1.1.2- Hypothèses de travail.....	12
1.1.3- Objectif de recherche.....	12
1.1.4- Revue de littérature.....	13
1.1.5- Clarification de concepts.....	16
1.2- Présentation du cadre d'étude.....	17
1.2.1- Situation géographique du cadre d'étude.....	17
1.2.2- Historique et acteurs de l'établissement.....	19
1.3- Approche méthodologique.....	20
1.3.1- Collecte des données.....	20
1.3.1.1- Données collectées.....	20
1.3.1.2- Recherche documentaire.....	20
1.3.1.3- Travaux de terrain.....	21
1.3.2- Traitement des données	23
1.3.3- Analyse des résultats.....	23
1.3.4- Difficultés éprouvées.....	24
CHAPITRE II : PRESENTATION DES RESULTATS, ANALYSE ET SUGGESTIONS.....	25

2.1-Présentation et analyse des résultats.....	25
2.1.1- Etat des lieux de l'application de la mesure.....	25
2.1.1.1- Connaissance ou effectivité de la mesure d'exonération.....	25
2.1.1.4- Avantages de la mesure d'exonération pour les parents d'élèves.....	26
2.1.1.5- Effet de l'exonération sur le rendement des filles.....	27
2.1.2- Evaluation de l'impact de l'exonération sur le fonctionnement de l'administration scolaire.....	28
2.1.2.1- Opinion des membres de l'administration par rapport à la mesure d'exonération.....	29
2.1.2.2- Répercussions de cette mesure sur le fonctionnement de l'administration.....	30
2-2 Suggestions.....	33
2-2.1- A l'endroit des parents d'élèves.....	33
2-2-2- A l'endroit de l'administration	34
2.2.3- A l'endroit de l'Etat.....	34
Conclusion.....	35
Bibliographie.....	36
Liste des tableaux.....	38
Liste des figures.....	38
Liste des photos.....	38
Annexes.....	39
Table des matières.....	44